



**CUMUNITÀ  
D'AGGLUMERAZIONE  
DI BASTIA**

*Conseil du 9 février 2026*

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL  
DE LA  
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA**

**OBJET : Création d'emplois permanents à temps complet relevant du cadre d'emplois des attachés territoriaux  
– Promotion interne**

**L'An Deux Mille Vingt Six, le 9 février à 17h30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGIO.**

**PRÉSENTS :**

Louis POZZO DI BORGIO, Gilles BATTESTI, Marie-Christine BERTOLUCCI, Jean-Jacques BIAGGINI, Jeanne CALLIER, Carulina COLOMBANI, Emmanuelle de GENTILI, Serge LINALE, Jean-Charles LEONARDI, Florence LOMBARDO, Thérèse LORENZI, Emma MUSSIER, Marie-Hélène PADOVANI, Martine PERFETTINI, Emmanuel PETRI-GUASCO, Bruno POLIFRONI, Gérard ROMITI, Michel ROSSI, Pierre SAVELLI, Jean-Michel SAVELLI, Pierre-Baptiste SIMONI, Paul TIERI, Christelle TIMSIT

**ONT DONNE POUVOIR :**

Marie-Dominique GIAMARCHI à Marie-Christine BERTOLUCCI  
Jean-Jacques PADOVANI à Marie-Hélène PADOVANI  
Jean-Louis MILANI à Louis POZZO DI BORGIO  
Michel SIMONPIETRI à Gilles BATTESTI

**ABSENTS :**

Didier GRASSI, Matteo LACAVE, Christine MALAFRONTÉ, Jean-Martin MONDOLONI, Julien MORGANTI, Leslie PELLEGRINI, Philippe PERETTI, Linda PIPERI, Ivana POLISINI, Hélène SALGE, Gilles SIMEONI, Françoise VESPERINI, Jean ZUCCARELLI,

**QUORUM : 21**

Pierre Baptiste SIMONI est désigné secrétaire de séance.

**OBJET : Création d'emplois permanents à temps complet relevant du cadre d'emplois des attachés territoriaux – Promotion interne**

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Considérant que la Collectivité envisage de nommer les agents inscrits sur la liste d'aptitude complémentaire 2025 d'accès au grade d'attaché territorial par voie de promotion ;

Vu le tableau des effectifs ;

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire ;

Vu le rapport présenté ce jour ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

**DÉCIDE (À l'unanimité)**

De créer des emplois permanents ainsi qu'il suit :

N° poste budgétaire	Financement	N° poste de travail	Poste de travail
PB-00485	Cadre d'emplois des attachés territoriaux	PT-00183	Responsable de gestion administrative des sports – Direction des Politiques Sportives
PB-00486	Cadre d'emplois des attachés territoriaux	PT-00328	Adjoint au chef de service du développement sportif – Direction des Politiques Sportives
PB-00489	Cadre d'emplois des attachés territoriaux	PT-00195	Chef(fe) de service "administration collecte"

**OBJET : Création d'emplois permanents à temps complet relevant du cadre d'emplois des attachés territoriaux  
- Promotion interne**

**PRECISE**

-Que le niveau de recrutement ainsi que la nature des fonctions correspondent à ceux prévus pour le cadre d'emplois des attachés territoriaux, tels que définis par le décret n°87-1099 du 30 décembre 1987 portant statut particulier de ce cadre d'emplois.

-Que la rémunération sera fixée par référence à la grille indiciaire correspondant à l'un des grades du cadre d'emplois des attachés territoriaux, dans lequel l'agent recruté sera classé au regard de son ancienneté et de son expérience. Elle sera assortie du régime indemnitaire, dans les conditions prévues par le règlement du RIFSEEP en vigueur au moment du recrutement.

**AUTORISE**

Le Président à signer les documents et actes afférents à cette décision ;

**DIT**

Que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges, des agents nommés, sont inscrits au budget, au chapitre 012 ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



**LE PRÉSIDENT**

**LOUIS POZZO DI BORGO**